

PÔLE TERRITORIAL DE L'ÉCOLE



NOS MISSIONS

- Soutenir/informer les enseignants sur les aménagements raisonnables (AR) et les troubles.
- Accompagner les enfants en projet d'intégration.
- Aider à la mise en place des AR en apportant notre expertise pluridisciplinaire.
- Aider à la rédaction de protocoles AR.
- Informer les parents sur les AR et les intégrations.

NOS INTERVENTIONS

- Observation et suivi ponctuel pour la mise en place d'outils/matériel adapté.
- Sensibilisation des enseignants aux troubles et handicaps.
- Réflexion et aide à l'adaptation de l'environnement.
- Ateliers pour les classes : outils numériques, fonctions exécutives, habiletés sociales, méthodologie, ...
- Mise en place en classe des projets PC/tablette comme aménagement raisonnable.
- ...

CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble de notre équipe est soumis au secret professionnel ou à un devoir de discrétion. Les données de votre enfant sont traitées en toute confidentialité.

NOTRE ÉQUIPE

- Coordinatrice
- Institutrices spécialisées
- Kinésithérapeute
- Psychologues
- Logopèdes
- Neuropsychologues
- Orthopédagogues cliniciennes
- ...



Nous intervenons dans 79 écoles ordinaires du BW.

1 DÉMARCHE DU PARENT

- A l'aide de bilans ou d'une attestation paramédicale, le parent peut demander un protocole AR* à la direction de l'école.

* Les thérapeutes et professionnels extérieurs guident l'école pour proposer des AR mais le conseil de classe reste décisionnaire, car le critère de raisonabilité doit tenir compte du contexte de l'élève, de la classe et de l'école.

2 DÉMARCHE DE L'ÉCOLE

- Demande d'intervention du pôle par la direction via le formulaire et envoi des bilans/attestations.

3 DÉMARCHE DU PÔLE

- Analyse de la demande par l'équipe pluridisciplinaire du PtARI afin de définir l'intervention possible.

S'il vous reste des questions ou inquiétudes, n'hésitez pas à consulter notre site internet ou à contacter Laurence Bastin :

info@ptaribw.be
www.ptaribw.be